

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-409

présenté par
M. Lefebvre

ARTICLE 66

Mission « Engagements financiers de l'État »

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« en ce »,

le mot :

« y ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.